DÉCISION DU CONSEIL
du 30 mars 2000
portant nomination d'un membre allemand du Comité économique et social

(2000/267/CE, Euratom)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 258,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 166,

vu la décision du Conseil du 15 septembre 1998 portant nomination des membres du Comité économique et social pour la période du 21 septembre 1998 au 20 septembre 2002 [1],

considérant qu'un siège de membre du Comité précité est devenu vacant à la suite de la démission de M. Wolfgang Warburg, qui a été portée à la connaissance du Conseil en date du 21 octobre 1999,

vu les candidatures présentées par le gouvernement allemand,

après avoir recueilli l'avis de la Commission des Communautés européennes,

DÉCIDE:

Article unique

M[me] Ursula Derwein est nommée membre du Comité économique et social en remplacement de M. Wolfgang Warburg pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 20 septembre 2002.

Fait à Bruxelles, le 30 mars 2000.

Par le Conseil
Le président
J. SÓCRATES

[1] JO L 257 du 19.9.1998, p. 37.